



Permis de Louer

À compter du 2 novembre 2020




Cavaillon
La ville du Luberon


Luberon Monts de Vaucluse
AGGLOMÉRATION

COMMENT OBTENIR MON PERMIS DE LOUER

Étape 1

- ✓ Je dépose une demande d'autorisation préalable de mise en location, en utilisant le formulaire CERFA n°15652*01

(disponible sur : www.luberonmontsdevaucluse.fr) sans oublier le Dossier de Diagnostics Techniques (DDT) et la copie de l'avis de taxe foncière du bien mis en location.

Le CERFA ainsi que les pièces annexes sont à déposer ou à envoyer au service habitat de la Communauté d'Agglomération par voie postale : 315 avenue Saint Baldou, 84300 Cavaillon ou par mail à l'adresse permisdelouer@c-lmv.fr

- ✓ Je reçois un accusé de réception.

Attention, il ne s'agit pas d'une autorisation.

Étape 2

**Mon dossier est complet,
dans les 30 jours qui suivent l'accusé de réception :**

- ✓ Je suis contacté(e) par un agent pour fixer un rendez-vous de contrôle de mon logement.
- ✓ Le jour du rendez-vous, l'agent vérifie l'état du logement et renseigne une fiche d'état des lieux.

Étape 3

- ✓ Je reçois mon autorisation préalable et je peux louer mon logement.
- ✓ Je reçois un rejet motivé par courrier recommandé avec accusé de réception : mon logement est présumé non conforme à la réglementation en vigueur et ne peut être loué. Une liste de travaux m'est préconisée et une nouvelle visite de contrôle sera nécessaire avant autorisation de louer.

*Pour en savoir plus : foire aux questions sur le site de LMV
www.luberonmontsdevaucluse.fr*

0 200m

Colline
Saint Jacques

Hôpital

Hôtel
Dieu

École &
collège

École

Mairie

Office de
Tourisme

Av. du Cognard

Cours Sadi Carnot

Rue de la Gendarmerie

Rue du Couvent

Grand Rue

Rue C. Blaze

Rue P. Bert

Rue P. Bert

Rue du Commerce

Rue Ferry

Rue Liffan

Rue Pédicant

Pass. Vidau

Rue R. Michel

Rue Perdiguier

Rue Raspail

Rue A. Boussoit

Rue du 8 mai 1945

Bd Crillon

Rue Pasteur

Rue Michelet

Rue Hebraïque

Rue Lamarline

Cours Bourmiasac

Rue de la République

Rue Saunerie

Rue J. Guis

Rue de la Brèche

Cours Gambetta

Rue Chabran

Rue Faubert

Rue Vèran Ferlan

Cours Victor Hugo

Avenue Gabriel Péri

Avenue du Maréchal

Rue Vèran

Médi



CAVAILLON



PÉRIMÈTRE CONCERNÉ PAR LE

Permis de Louer

Sont aussi concernés,
les logements :

AVENUES

- Paul Ponce
- Stalingrad

(du n° 13 au n° 99)

RÉSIDENCES

- Saint Gilles
- Plein Ciel
- La Clède

Vous doutez du fait
que votre logement soit
concerné ? Contactez-

nous au

04 88 85 60 11

ou par mail :

permisdelouer@c-lmv.fr

L'Agglomération est engagée dans la lutte contre l'habitat indigne et insalubre et se dote d'un nouvel outil :



À partir du **2 novembre 2020**, une autorisation préalable de mise en location sera exigée des propriétaires bailleurs des secteurs concernés lors d'une mise en location ou d'un changement de locataire.

QUELQUES PRÉCISIONS

- ✓ L'autorisation préalable de mise en location doit être jointe au contrat de bail
- ✓ Dans le cas d'une absence de dépôt de demande d'autorisation préalable de mise en location du logement, le propriétaire contrevenant peut se voir sanctionner d'une amende allant jusqu'à 5000€. En cas d'un nouveau manquement dans un délai de 3 ans, le montant maximal est porté à 15000€ (article L635-7 du code de la construction et de l'habitation).
- ✓ Dans le cas d'une mise en location en dépit d'une décision de rejet, le propriétaire contrevenant peut se voir sanctionner d'une amende administrative allant jusqu'à 15000€ (article L635-7 du code de la construction et de l'habitation).
- ✓ Le produit de ces amendes sera versé à l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). Cet établissement public a pour mission d'améliorer le parc de logements privés existants. Elle accorde des aides financières pour travaux sous certaines conditions aux propriétaires.

CONTACT

Luberon Monts de Vaucluse Agglomération

315 avenue Saint Baldou
84300 Cavaillon
04 88 85 60 11

permisdelouer@c-lmv.fr
www.luberonmontsdevaucluse.fr

